

Le père, le psychanalyste, le chef et l'exception¹

Patrick De Neuter

INTRODUCTION

Le concept d'« exception » a déjà suscité de vives « disputationes » dans le cadre de notre Association, principalement avec Jean-Pierre Lebrun et Pierre Marchal, vieux compagnons de controverses. Et je remercie Pierre Marchal de m'avoir incité à intervenir dans le cadre de cette journée bien qu'il connaisse mon désaccord avec l'usage de ce signifiant en psychanalyse. Ce désaccord, je l'ai en effet déjà manifesté lors de la publication, il y a quelques mois, de la lettre ouverte réclamant une « position d'exception » pour la psychanalyse par rapport au projet de loi du gouvernement belge sur les psychothérapies, lettre signée par une cinquantaine de psychanalystes belges.

Bien que, jusqu'à présent, mes questions et objections n'eurent guère d'échos auprès de mes divers interlocuteurs, la dernière phrase de l'argument du colloque en témoigne, j'espère trouver au cours de ces journées quelques ébauches de réponses à mes questions et objections sinon, au moins, quelques matières à réflexions personnellement enrichissantes.

La dernière phrase de l'argument du colloque affirme comme une évidence

-
1. J'ai conservé la forme orale à ces propos bien que je les aie complétés après coup notamment à partir d'une relecture du récent livre de J-P. Lebrun *La perversion ordinaire* (Denoël, 2007) dans lequel de très nombreuses pages sont consacrées à l'exception.

que la psychanalyse nous rappelle que le tiers qui peut donner consistance au social c'est le tiers en position d'exception. En ce qui me concerne, la psychanalyse m'a appris tout autre chose. C'est ce que je vais tenter de vous faire valoir.

Remarques préliminaires

Ma première remarque concerne l'énonciation de cette affirmation. Freud, lorsqu'il s'aventurait dans le champ du social, était d'une plus grande modestie.

Dans l'introduction de « Totem et tabou », on peut en effet lire ceci :

« Ils (Les quatre essais qui composent ce texte) entendent faire la médiation entre d'une part les ethnologues, linguistes, folkloristes, etc, et, d'autre part, les psychanalystes, et ne peuvent pourtant donner aux uns et aux autres ce qui leur manque : aux premiers, une introduction suffisante à la nouvelle technique psychologique, aux derniers (les psychanalystes) une maîtrise satisfaisante du matériel en attente d'élaboration. Ainsi devront-ils, sans doute, se contenter, d'un côté comme de l'autre, d'éveiller l'attention et de susciter l'espoir qu'une rencontre assez fréquente des deux parties ne puisse rester sans profit pour la recherche »².

J'aime aussi rappeler une affirmation plus tardive de Freud (1931) :

« Il est, en vérité, à peine possible de faire un exposé qui ait une portée générale. Chez les différents individus, on trouve les réactions les plus différentes ; chez le même individu, des attitudes contradictoires voisinent. »³

Ceci pour nous rappeler la prudence qui s'impose – il me semble – lorsque nous passons du cas par cas de nos divans à certaines généralisations concernant notamment le social. A strictement parler, le général n'est pas de notre ressort. Mais curieusement, nous ne cessons pas de nous y aventurer. Il est vrai que Freud et Lacan, ne s'en sont pas privés. Mais...

Lacan, lui, était, il est vrai, moins précautionneux dans ses formulations. Par contre ses séminaires témoignent d'une pensée en recherche continue. On y trouve, au cours des années, des modifications significatives voire de franches contradictions, notamment à propos de cet « au moins un » qui nous occupe indirectement aujourd'hui. Cela me permet de penser qu'il n'est pas sûr qu'il aurait dit la même chose aujourd'hui que dans ses séminaires d'il y a 30 ou 40 ans. Par conséquent, s'il y a lieu de « passer par ses signifiants », il ne s'agit pas de considérer qu'il a dit, une fois pour toutes, le vrai sur le vrai et que la recherche

2. S. Freud, (1913), *Œuvres complètes*, XI, pp 193-194.

3. S. Freud, (1931) « Sur la sexualité féminine », in *La vie sexuelle*, Puf, 1969, p.146.

est définitivement close. Si j'ai bon souvenir, il a d'ailleurs regretté lui-même, que ses « disciples » et ses « élèves » attendent de lui qu'il dise ce vrai sur le vrai. Soit dit en passant, je ne cesserai pas de m'étonner de retrouver l'usage de ces concepts de « disciple » et d'« élève » dans nos milieux psychanalytiques, tant il me paraît aux antipodes du rapport souhaitable entre un psychanalyste et les théoriciens auxquels il se réfère.

Remarques accessoires me direz-vous, sans rapport avec notre sujet. Je ne le crois pas. Je pense au contraire qu'elles sont tout à fait corrélées au rapport qu'entretient celui qui écrit (ou parle) avec cette place d'exception qui fait l'objet de nos débats. Celle qu'un sujet décide d'occuper ou celle dans laquelle il est mis par ses auditeurs ou ses lecteurs. Nous y reviendrons plus loin. Déplions d'abord mes questions et objections.

Ma question principale

Ma question principale est la suivante : pourquoi parasiter par le concept d'exception, si lourd de sens et chargé de fantasmes, des inférences très pertinentes réalisées à partir de l'observation psychosociologique et de la clinique psychanalytique concernant le père, le psychanalyste et le chef ?

LES POINTS D'ACCORD

Commençons donc par souligner les thèses de mes interlocuteurs avec lesquelles je ne puis qu'être tout à fait d'accord, les ayant défendues moi-même en d'autres lieux sur base de la clinique psychanalytique et de l'observation psychosociologique.

Le père et la famille

Concernant le père tout d'abord. Je suis, depuis longtemps, convaincu, comme mes interlocuteurs, qu'il convient pour l'enfant, qu'un père ne se situe pas comme un des petits autres de son enfant. Ce qui implique très concrètement qu'il n'ait pas une relation de « copinage » avec son fils et qu'il ne se positionne pas à son endroit en tant que tiers rival jaloux. Et l'on se souviendra ici que Freud soulignait la difficulté de cette position. Rappelons-nous son appréciation du père du petit Hans et son affirmation sur la jalousie du père dans son texte sur Léonard de Vinci : « Dans le plus heureux des jeunes ménages, le père a le sentiment que l'enfant, particulièrement le jeune fils, est devenu son rival, et une hostilité s'enracinant profondément dans l'inconscient prend dès lors naissance contre le favori (de la mère) ». Par ailleurs, ce père aura à assumer l'agressivité inhérente à cette position de possesseur de la mère, nourrissant cette imago du père imaginaire jouis-

seur – illégitime, pense l'enfant - de la mère qui lui est interdite. Remarquons au passage que le tiers n'est pas nécessairement symboligène et qu'il est donc important de préciser de quel tiers nous parlons lorsque nous parlons de tiers. Je pense aussi, comme mes interlocuteurs, qu'il convient que le père soutienne l'imparité (la non parité) et la dissymétrie dans la relation ainsi que la différence des générations. Je me suis déjà plusieurs fois exprimé à ce propos ⁴. Enfin, je pense, comme mes interlocuteurs, qu'il convient que l'entourage familial et, plus largement, le social, soutiennent cette dissymétrie. Sans elle, la transmission par le père d'une castration symbolique suffisamment adéquate risque d'être défailante ⁵.

Le psychanalyste et la cure

Par ailleurs, pour que la cure analytique soit possible, ma clinique, tout comme mes interlocuteurs, me donnent à penser qu'il convient que l'analyste ne se situe pas comme petit autre de la relation imaginaire. Il importe, en effet, qu'il se positionne dans une place spécifique, dissymétrique, par rapport à celle de son analysant, quand bien même il arrive qu'il soit le sujet d'un transfert à l'égard de celui-ci. Sans cette dissymétrie, l'intersubjectivité envahira le devant de la scène, transferts et contre-transferts se déploieront sans possibilité de déboucher sur une analyse de la névrose de transfert créée par la cure elle-même.

Le chef, le directeur et les autres responsables de groupes humains

Enfin, dans le registre des groupes humains, bien que la psychosociologie des groupes ne soit ni ma spécialité, ni ma tasse de thé, mon opinion se rapproche souvent de celle que défend Jean-Pierre Lebrun, en ceci notamment, qu'il convient que certain(s), certaine(s), soient positionné(e)s, pour un temps plus ou moins limité, dans une position d'altérité et de dissymétrie. Pour qu'un groupe fonction-

-
4. Cf. P. De Neuter, « Du père œdipien aux tiers symboligènes », in *Cliniques méditerranéennes, Psychanalyse et psychopathologie freudienne* « Les maladies du libéralisme », n° 75, 2007, pp. 109-129 ; P. De Neuter, « Père réel, inceste et devenir sexuel de la fille », *Le Bulletin freudien*, Bruxelles, (1991), n°s 16-17, pp. 111-137 ; ainsi que P. De Neuter, « Le Père réel et la sexualité du fils », *La Psychanalyse de l'enfant*, Paris, n° 13, 1993, pp. 65-80.
 5. Bien que les cliniques d'aujourd'hui nous donnent à penser que cette transmission de la castration symbolique peut se faire par d'autres voies que celle du père et par d'autres voix que celle de l'autorité, mais nous ne pouvons ouvrir ici cette discussion. On pourra se référer à mon article « Du père œdipien aux tiers symboligènes » cité ci-dessus.

ne relativement bien, l'observation de leur fonctionnement nous indique qu'il convient que certains de ses membres endossent la fonction de décision finale et de responsabilité dernière, même si - aujourd'hui plus qu'hier - les décisions du chef, du directeur ou responsable ont tout à gagner à être préalablement éclairées et discutées avec d'autres, et même si, aujourd'hui, le partage des responsabilités semble améliorer le fonctionnement de l'institution. Mais, je suis bien d'accord avec Jean-Pierre Lebrun et Pierre Marchal : éclairer ses décisions et partager ses responsabilités ne peuvent en aucun cas signifier se dérober aux responsabilités et aux prises de décisions qui incombent à celui ou celle qui se trouve en position d'autorité. Comme c'est le cas pour le père, il convient aussi que celui ou ceux qui sont mis ou se sont mis dans cette position d'autorité l'assument sans faiblir tout comme l'agressivité qui en découle inévitablement. Il convient enfin, que cette position lui ou leur soit reconnue par l'ensemble des membres du groupe. On peut en effet observer que la non reconnaissance de la spécificité des positions et des responsabilités génère fréquemment d'importants dysfonctionnements institutionnels. Un article tout récemment publié par le sociologue Michel Lallement⁶ démontre clairement, exemples historiques à l'appui, que l'autogestion qui surgit toujours dans des moments exceptionnels, n'est jamais parvenue à s'inscrire dans la durée.

Tout cela donc ne me fait nullement problème. Ma clinique et mes observations psychosociales m'en ont convaincu. Par contre, étayer ces développements en faisant appel à la logique de Pierce et à celle des mathèmes de la sexuation et dénommer « place » ou « position d'exception », ce lieu à occuper par le père, le psychanalyste et le chef, m'a posé et me pose encore question. Ma difficulté était telle que je n'ai pu me résoudre à cosigner la lettre ouverte des psychanalystes belges que j'ai évoquée en commençant, lettre qui, pour rappel, revendiquait une « place d'exception » pour la psychanalyse et pour les psychanalystes.

Notons encore avant de poursuivre que, si j'interviens aujourd'hui, c'est aussi parce que j'ai pu observer que je n'étais pas le seul, tant s'en faut, à qui fait problème ce passage de la logique de la place vide extérieure au système à celle de la place occupée dans un système et l'usage de ce signifiant d'exception pour la nommer. Si j'étais le seul « parlêtre » pour qui l'usage de ce signifiant « d'exception » faisait problème, ni ce colloque, ni cette communication n'aurait de sens. Mais, ce signifiant fit et fait problème à plusieurs lecteurs de cette lettre ouverte, et non des moindres.

Plusieurs signataires avouent même aujourd'hui avoir cosigné ce document au nom de la solidarité malgré le malaise causé par ce signifiant « exception ».

6. M. Lallement, *Sciences humaines*, novembre 2007.

C'est un choix qui en vaut un autre. Ce ne fut pas le mien.

Par conséquent, vu la présence de ce questionnement chez d'autres praticiens et l'insistance de ce signifiant dans nombre de nos discussions, au point que nos responsables aient jugé bon d'en faire le thème d'une journée d'étude, il me semble opportun de réexaminer cette question dans un contexte plus serein.

POINTS DE DÉSACCORD

Ce signifiant « exception » me fait problème tout d'abord en tant qu'assujetti à la langue française et ensuite – et surtout – en tant que lecteur de Lacan.

« L'exception » et la langue française

Dans les dictionnaires de la langue française, le Robert comme le Bloch et Von Wartburg, le mot « exception » renvoie immédiatement et principalement au juridique. L'expression « l'exception confirme la règle » le dit bien, de même que l'usage de l'expression « loi d'exception ». Mais il est vrai qu'il en existe un autre dérivé et plus limité : l'exception désigne alors une singularité ou encore ce qui est en dehors du général, en dehors du commun.

Ces dernières connotations ne sont évidemment nullement problématiques pour qualifier la place à occuper par un père, un psychanalyste ou un chef, bien que l'on ait pu observer dans la clinique les difficultés spécifiques rencontrées par les enfants de pères socialement exceptionnels. Par ailleurs, chacun d'entre nous a déjà observé les difficultés spécifiques des fins de cures entreprises avec des psychanalystes effectivement exceptionnels, ceux que l'on dit parfois être des « maîtres », autre concept dont je doute de la pertinence dans le champ de la psychanalyse. En effet, si l'analyste en vient à être considéré comme un maître, l'analyse de la névrose de transfert, le passage à la désupposition du savoir de l'analyste et la sortie de l'aliénation transférentielle me semblent plus que compromis. On pourra relire à ce propos la transcription de l'intervention de Conrad Stein intitulée « La question du maître »⁷.

Quoiqu'il en soit, ces connotations positives de l'exception, étrangères au juridique ou au droit ne sont, dans notre langue française que très secondaires.

Faut-il donc s'étonner que de nombreux auditeurs et lecteurs de cette lettre

7. C. Stein, « La question du maître... » dans *Le Trimestre psychanalytique*, 1993, n° 2. Dans le débat qui en suivit, autant Charles Melman que Roland Chemama acquiescèrent aux difficultés rencontrées dans une analyse lorsqu'elle s'est engagée sur le principe de la « séduction magistrale ». Ibidem.

aient associé l'exception à la prétention ou à l'abus ?

L'accueil réservé à cette lettre ouverte fut soit le silence soit des réactions négatives plus ou moins vives. Glanées auprès d'un certain nombre d'intellectuels juristes, philosophes, criminologues, sociologues, anthropologues, historiens, psychanalystes non signataires, les réactions allèrent du « Mais que veulent-ils donc dire ? » à des « Pour qui se prennent-ils ? ». Faut-il s'en étonner ? Pour ma part, c'est l'étonnement des signataires qui m'étonne.

Certes, ce n'est pas les réactions des non analystes qui doivent régir notre vocabulaire spécifique. Néanmoins, si l'on s'adresse à eux, les non analystes, ne vaudrait-il pas la peine de tenir compte des connotations courantes des mots que nous utilisons ? Qu'il y ait de l'inconscient, de l'hainamoration, de la pulsion de mort, du non rapport sexuel, des signifiants qui nous mènent par le bout du nez, tout ceci et bien d'autres choses qu'enseigne la cure analytique sont en soi peu recevables par nos contemporains⁸. Je ne pense pas qu'il faille en rajouter en usant de signifiants qui brouillent définitivement les pistes et écartent de nous des non psychanalystes qui étaient jusqu'alors plutôt bien intentionnés à notre égard.

Et ce signifiant crée la confusion et limite les possibilités de trouver un terrain d'entente tant il est surchargé et utilisé dans les écrits dans des sens différents et parfois même contradictoires. Il peut désigner ainsi une place logique, vide, occupée par personne sinon par un père mort ou un père de la préhistoire. Lacan évoquera même l'orang-outang préhistorique ou le bélier du bûcher d'Abraham. Il peut encore désigner une position réellement occupée par un papa, un enseignant, un psychanalyste ou des psychanalystes. Il définit tantôt la place hors la loi d'un sujet qui transgresse, tantôt celle d'un père ou d'un chef qui dit non sur un ton qui n'admettra aucune réplique. Parfois enfin il s'agit de la place qu'occupe tout sujet, en tant qu'être humain différent des autres ou encore différent des animaux. J'ai même retrouvé la notion « d'exception légitime » qui est intéressante dans la mesure où elle peut désigner une place qui fait exception tout en étant dans la Loi mais qui me semble tout à fait inadéquate dans la mesure où elle peut tout aussi bien désigner la reconnaissance de la légitimité de la transgression de certains qui se pensent non concernés par la Loi. Nous y reviendrons.

Avouons notre perplexité face à ce terme qui englobe autant de significations. Et à persévérer dans ce sens, il ne faudra pas s'étonner que Marcel Gauchet l'ajoute un jour à ces signifiants lacaniens « bouillabaisse » qu'il a stigmatisés, il y a quinze jours devant un large auditoire de travailleurs de la santé mentale belge. Certains pourraient bien y trouver quelques arguments à l'encontre de la psychanalyse. Il ne faudra pas s'étonner non plus que Marrika Moisseeff affirme

8. Comme par nous-mêmes d'ailleurs.

à nouveau, comme elle l'a fait lors de ce même colloque, que lorsqu'ils se mêlent de faire de l'anthropologie, les lacaniens disent n'importe quoi.

En tout cas, il ne conviendra pas d'accuser nos auditeurs et lecteurs d'être de petits esprits ni non plus de nous plaindre d'autant d'incompréhensions alors que nous aurons suscité nous-mêmes ce type de réactions. Rappelons-nous ici les interventions de Freud et de Lacan par rapport aux plaintes de Dora, et plus généralement, à celles de la belle âme, celle qui s'insurge devant le monde qu'elle a contribué créer.⁹

Mais abandonnons pour l'instant cette préoccupation d'être un peu moins mal compris par nos collègues analystes et par les non analystes. Abandonnons aussi provisoirement ce souci de rester crédible à leurs yeux pour en revenir au fond de ma question. Ce signifiant est-il adéquat, est-il vraiment pertinent d'un point de vue lacanien pour désigner ce que nous voulons désigner ?

Du point de vue du lecteur de Lacan

Le concept d'exception surtout lorsqu'on le réfère à la place logique incluse dans les mathèmes de la sexuation répond à plusieurs définitions sur laquelle nous pourrions revenir, mais l'une d'entre elles domine.

Pour Lacan, exception désigne la place de « L'au moins un qui dit non à la castration, ou encore, qui lui échappe » avec une référence fréquente au père de la Horde primitive¹⁰. Un Père donc de la préhistoire, un Père d'avant l'humanité. Cette place est bien hors système et si quelqu'un l'occupe, pour Freud comme pour Lacan, c'est un personnage mythique ou fantasmatique.

C'est ainsi chez Lacan et chez la majorité des commentateurs des mathèmes de la sexuation.

Le père, la famille et la place d'exception

En ce qui concerne la famille, ce concept d'exception que devrait incarner le père me semble aller à l'encontre de cette dimension d'un père en tant qu'agent de transmission de la Loi symbolique et qui, à ce titre, doit être lui-même dans un rapport pas trop boiteux avec cette Loi. Je vous rappelle ce passage des « Préliminaires à tout traitement possible des psychoses » qui suit le passage dans lequel Lacan évoque l'importance de la place du père dans la parole de la mère.

« Plus loin encore, la relation du père à cette loi doit-elle être considérée en

9. J. Lacan, *Ecrits*, pp. 218-219.

10. *Ibidem*, p. 579.

elle-même, car on y trouvera la raison de ce paradoxe, par quoi les effets ravageant de la figure paternelle s'observent avec une particulière fréquence dans les cas où le père a réellement une fonction de législateur ou s'en prévaut, qu'il soit en fait de ceux qui font les lois ou qu'il se pose en pilier de la foi, en parangon de l'intégrité ou de la dévotion, en vertueux ou en virtuose, en servant d'une œuvre de salut, ..., tous idéaux qui ne lui offrent que trop d'occasion d'être en posture de démerite, d'insuffisance, voire de fraude, et pour tout dire, d'exclure le Nom-du-Père de sa position dans le signifiant. »¹¹

A promouvoir ainsi l'occupation par le père d'une place d'exception dans la famille, ne promovons-nous pas à notre insu, le père paranoïaque ou créateur de la paranoïa de son fils ? Je pense évidemment au père de Schreber qui, lui aussi, semble-t-il, se prenait pour une exception. Mais l'on peut aussi évoquer ici le père du Caporal Lortie, qui, comme le père de la Horde, possédait toutes ses filles et n'avait pour loi que celle de son désir¹².

N'est-ce pas aussi promouvoir, sans le vouloir, la position du père ou de la mère perverse faisant de leur caprice, la norme familiale ? Celui par exemple de Nathalie Schweighoffer affirmant « le père doit être le seul initiateur de la sexualité de sa fille. Une fille doit aimer son père et lui obéir aveuglement » ou encore « C'est mon devoir de père de t'apprendre l'amour et tout ce que tu dois savoir pour être une femme. C'est normal. »¹³

Le père, la famille et la castration symbolique

Et nous-mêmes, n'avons-nous jamais rencontré dans notre clinique ces adolescents d'aujourd'hui écartelés entre une identification à un père sans limite, et la trahison de ce père impliqué dans la mise en question de ce modèle et l'acceptation des contraintes qui limiteraient sa jouissance à lui, le fils.

Certains d'entre vous penseront peut-être que je veux châtrer le père. Je fus déjà accusé de cette « vilainie » lorsque je m'étais aventuré à parler du désir incestueux du père pour sa fille¹⁴ et une autre fois, lorsque j'avais repéré dans l'œuvre de Freud et dans l'enseignement de Lacan, l'oblitération du désir haineux voire

11. Ibidem, p. 579.

12. Lire à ce propos P. Legendre, *Le crime du caporal Lorties*, Fayard, 1989.

13. N. Schweighoffer, *J'avais douze ans*, 1990, pp. 108 et 120.

14. P. De Neuter, « Père réel, inceste et devenir sexuel de la fille », *Le Bulletin freudien*, Bruxelles, n° 16-17, 1991, pp. 111-137.

meurtrier du père pour ses enfants¹⁵.

Le père, la famille et la jouissance

Je pense avoir suffisamment dit, écrit et redit, qu'il était à mon sens tout à fait essentiel que le père (ou un beau-père ou un amant ou une amante) fasse jouir la mère, ceci afin d'arracher la mère à cette pente naturelle qui consiste à faire de son enfant son objet ou son phallus, selon les circonstances. Car c'est ainsi que ce père – et de façon plus générale, ce tiers jouisseur et apportant jouissance –, peut, concomitamment, apporter à cet enfant la castration symbolique. Et par ailleurs, j'ai dit, écrit et redit, qu'il était tout à fait essentiel que ce père trouve lui-même jouissances suffisantes auprès de la mère ou de toute autre amante ou amant, afin de pouvoir lui aussi se distancier des désirs haineux, sexuels ou meurtriers, qui peuvent l'habiter à l'égard de cet enfant, fille ou garçon, dont il est le géniteur.

Il est d'ailleurs très significatif que la plupart des pédophiles soient des hommes en manque de sexualité satisfaisante avec des partenaires de leur génération et beaucoup d'entre eux recherchent des enfants pas encore adolescents. C'est en tout cas ce que nous disent plusieurs collègues qui consacrent une partie de leur clinique à les écouter.

Ceux qui pensent donc que je veux châtrer le père me connaissent mal ou ne me lisent pas. Ou bien encore confondent-ils châtrer le père et penser souhaitable que le père soit dans un rapport pas trop boiteux avec la castration symbolique.

Le père « légitime transgresseur » et « l'exception légitime »

L'affirmation récente d'un collègue auteur de plusieurs livres appréciés, m'a convaincu qu'il était important de remettre ceci à la discussion en nos milieux. Au cours d'un débat suite à une communication, ce collègue avait affirmé : « Il faut accepter que le père soit un « légitime transgresseur ». Il contredisait ainsi une collègue qui venait de présenter une étude de cas, au cours de laquelle elle avait mis en cause les actes incestueux du père de son analysant.

La clinique du névrosé nous enseigne qu'aux yeux de l'enfant, le père est un scandaleux « transgresseur », puisqu'il couche avec la femme, sa mère, qui lui est interdite. Et c'est probablement ce que Freud met en scène dans son mythe élargissant la figure du père imaginaire à celui qui possède non seulement la mère mais toutes les femmes. De là à contester que les agissements incestueux du père aient quelques effets pathogènes sur le devenir de son enfant, il y a un pas que je

15. P. De Neuter, « L'hostilité paternelle - Etrange destin d'un concept », *Logos et Anankè*, 2/3, Paris, 1999, pp. 77-104.

ne comprends absolument pas. Heureusement, dans la discussion qui en suivit, ce collègue me concéda que l'expression était en l'occurrence mal choisie et qu'il ne fallait pas confondre en effet le fantasme de l'enfant et la théorie qui guide le psychanalyste dans la direction de la cure. Si je consacre quelques minutes à cette discussion, c'est qu'elle fait écho à la formule proposée par Jean-Pierre Lebrun d'« exception légitime » dont j'ai souligné plus haut l'équivoque et l'important pouvoir d'induction du malentendu. On voit qu'en ce domaine, le terrain est glissant et que le faux pas n'est jamais bien loin, ni, non plus, le Père transgresseur de la Horde primitive.

Le père, l'interdiction, l'agressivité, le sadisme et l'adoption bienveillante

Il me semble important d'ouvrir ici une parenthèse sur la transmission de la castration symbolique par le biais de l'intervention paternelle interdictrice et plus précisément au moyen d'un père qui dit « non » « sur un ton qui ne supporte aucune réplique »¹⁶. En effet, si ce « dire non » sur un ton qui ne supporte aucune réplique peut être dans certains cas absolument nécessaire, notre clinique quotidienne nous enseigne que ce dire non ne sera efficace, au niveau de la castration symbolique, qu'à certaines conditions complémentaires tout à fait essentielles. Non seulement, il importe que ce « non » soit proféré par un père qui n'est pas dans un rapport trop boiteux avec la loi, comme nous venons de le dire, mais aussi qu'il s'énonce sur fond d'une adoption bienveillante de ce fils par son père. Il convient aussi que ce père soit suffisamment averti de son agressivité voire de son sadisme à l'égard de son enfant et du parasitage possible de ses interventions éducatives par cette agressivité et ce sadisme. En l'absence de ces conditions, c'est le refoulement et la névrose qu'il renforcera chez son enfant, ou encore la rébellion et la délinquance voire la perversion : identification au père hors la loi oblige. L'identification au père et aux adultes constitue une voie de transmission de la castration symbolique qui, à mon sens, est au moins aussi importante que celle de l'interdiction. Un père ayant lui-même suffisamment renoncé à sa toute-puissance infantile, ayant aussi assumé la castration symbolique et apportant une jouissance suffisamment bonne pour la mère et pour lui-même, me semble être un agent de transmission de la castration symbolique moins hasardeux qu'un père interdicteur laissant l'enfant sans voix.

16. J-P. Lebrun, *La perversion ordinaire*, 2007, p. 239.

Un père maltraitant, un fils meurtri, des « pères » de remplacement

Tom Guénard fut abandonné enfant par sa mère, battu par son père et rejeté par sa belle-mère. Après des mois d'hospitalisation consécutive à ces maltraitances, il est placé en orphelinat. Les coups et les interdits paternels ont fait de lui un rebelle. Ceux de l'orphelinat accentuent la révolte. Le voilà donc passant de maison de correction en maison de correction et d'évasion en évasion, de braquage en extorsion de fond. Ce sont des rencontres avec certains adultes qui, par leur vie, témoignèrent qu'ils avaient assumé la castration et qu'ils étaient heureux de l'avoir fait qui le firent progressivement renoncer à la satisfaction immédiate de ses pulsions. Il fit ainsi ses premiers pas « dans la culture », tout d'abord comme boxeur et comme tailleur de pierre¹⁷. Jean-Pierre Lebrun m'objectera peut-être qu'il n'est pas sans avoir évoqué cette voie de l'identification à l'adulte ayant témoigné de son propre renoncement. Et c'est exact. Mais il le dit de façon tellement succincte et rapide alors qu'il consacre tellement de pages à l'interdit, prononcé à partir du lieu de l'exception, que ce qui me paraît essentiel, passe tout à fait inaperçu.

Le psychanalyste et la cure psychanalytique

Venons-en au psychanalyste et à son rapport à cette place d'exception. On pourrait dire tout simplement qu'en ce qui concerne la place spécifique du psychanalyste, elle est en un point semblable à celle du père. Elle est différente, et dissymétrique de celle de son analysant. On doit faire valoir son « altérité », sa « disparité » ou sa « non parité », sa nécessaire « autorité ». Mais il est, à mon sens, inadéquat de penser cette place comme une place au dessus des lois, ce qu'induit inévitablement le signifiant d'exception surtout lorsqu'il se nourrit du transfert. On peut penser ainsi que si Freud s'était positionné en place d'exception il n'aurait jamais été en mesure de créer la psychanalyse car il n'aurait pas consenti à se taire lorsque ses premières patientes hystériques et notamment Emmy von N le lui demandèrent. Se taire et écouter ce qu'elles avaient à dire, sans les presser de questions. Il en serait sans doute resté à l'hypnose et à la suggestion¹⁸.

Il me semble aussi inadéquat de penser le psychanalyste hors système ou hors ensemble analysant-analyste. Des concepts freudiens comme la résonance de l'inconscient de l'analyste à l'inconscient de l'analysant et des concepts lacaniens comme celui de transfert de l'analyste ou de participation de l'analyste au transfert de l'analysant s'opposent à cette idée qu'un analyste serait absent du système. Cette idée que l'analyste serait hors système me semble aussi contradictoire avec

17. T. Guénard, *Plus fort que la haine*, Poche 04/2000.

18. S. Freud, (1895) *Etudes sur l'hystérie*, Puf, 1956. Notamment, p. 48.

la fonction que Lacan attribue à l'analyste dans son « Intervention sur le transfert » et dans « La direction de la cure ». On se souvient qu'il indique dans le premier de ces textes, l'importance des renversements dialectiques proposés par l'analyste¹⁹. Dans le second, faisant appel au jeu de bridge, il définit le psychanalyste comme celui qui s'adjoint « ce qu'on appelle à ce jeu le mort, mais c'est pour en faire surgir le quatrième qui de l'analysé va être ici le partenaire, et dont l'analyste va *par ses coups* s'efforcer de lui faire deviner la main : tel est le *lien*, disons *d'abnégation*, qu'impose à l'analyste l'enjeu de la partie dans l'analyse »²⁰. Dans ce passage rendant bien la complexité de la fonction, je souligne l'activité conjointe à la passivité, le lien en même temps que la négation de ce lien. Une chose est l'absence de l'analyste du système, autre chose est sa présence spécifique, autre, dissymétrique.

Cela étant, le désir du père et celui du psychanalyste ne sont pas identiques, tant s'en faut et une autre façon de formuler ma difficulté pourrait être celle-ci.

Comment est-il possible d'accorder cette place d'exception avec le désir du psychanalyste dont je rappelle brièvement quelques formules lacaniennes reprises et discutées dans mon récent article sur le désir de l'analyste ? C'est un désir qu'il y ait de l'analyse, un désir « plus fort que tous les autres », un désir comme on vient de le voir, associé à l'abnégation, un désir peu commun puisque ce désir du psychanalyste guide le désir de l'analysant dont l'analyste s'est fait la cause, non pas vers lui-même, ce qui est la pente commune de tout désir, mais vers un autre²¹. « Nous mûrissons le désir du sujet pour un autre que nous », disait Lacan²².

Assurément, nous sommes ici dans le registre « de l'hors du commun » mais dans un sens bien différent du registre de l'exception, celle qui dit « non, la castration ne me concerne pas ». Tout au contraire, donc, l'analyste présentifie en quelque sorte celui qui dit « que la condition pour qu'il y ait un homme ou une femme, c'est qu'il y ait quelque part la castration », comme le disait Lacan.

Contrairement donc à ce qu'annonce l'argument de nos journées, mais sans doute n'en n'ai-je pas la même lecture que ses rédacteurs, l'expérience analytique m'a enseigné que si l'on veut que le processus de la cure ne soit pas trop biaisé, il était souhaitable d'une part que l'analyste soit plutôt plus que quiconque dans la castration et d'autre part qu'il trouve jouissances vivifiantes et satisfactions suffisantes de son fantasme hors du cadre de la cure.

19. J. Lacan, *Ecrits*, pp. 218-219.

20. Ibidem, p. 589.

21. P. De Neuter, « Que doit-être un désir de psychanalyste pour qu'il opère de façon correcte ? », in *Le Bulletin freudien*, n° 48, pp. 67-79.

22. J. Lacan, *Le désir et son interprétation*, leçon du 1^{er} juillet 1959.

Les chefs, les directeurs et les autres responsables de groupes

Quant aux chefs, directeurs et autres responsables des groupes humains, psychanalytiques ou autres, le concept d'exception conviendrait-il mieux ? Limitons-nous aux groupes de psychanalystes et à l'occupation de cette place par l'un ou l'autre qui l'a souhaité de ses vœux ou qui y fut assigné par ses collègues. Ce signifiant me fait problème à plus d'un titre.

D'abord parce qu'il justifie tous les transferts institutionnels imaginaires qui, comme l'a dit un jour Ch. Melman, rendent paresseux. Ce fut aisément observable à l'Ecole freudienne : « Puisque Lacan savait pourquoi chercher, pourquoi contredire, pourquoi controverser ». D'ailleurs au cours du temps, son séminaire s'est de plus en plus assimilé à un cycle de conférences assumé en solitaire tandis que la recherche analytique est devenue l'affaire d'un seul homme, les disciples ou élèves se limitant à appliquer, répéter et parfois compléter la pensée du « maître ». C'est ainsi d'ailleurs que plus d'un en parlait. Plusieurs le quittèrent, François Perrier, par exemple et Piera Aulagnier, ne supportant plus cette pression vers l'Unité. Ce type de relation fut une des raisons pour lesquelles je n'ai pas posé ma candidature à l'Ecole freudienne de Paris, bien qu'ayant participé à plusieurs de ses Congrès. Il me semblait en effet que dans de telles conditions, on ne pouvait que s'éloigner de cette définition lacanienne du psychanalyste en tant qu'ayant traversé l'épreuve de la déssupposition du savoir du maître. Et en 1981, c'est la proposition par Charles Melman, Marcel Czermak, Contardo Calligaris, Claude Dorgeuil, Claude Landman, Marc Darmon, Nicole Stryckman et quelques vingt-cinq autres²³, d'une institution toute différente, qui fonctionnerait à partir d'une place des fondateurs laissée vide, dans le tourbillon plutôt que dans une hiérarchie pyramidale, et dans le souci de résoudre les questions cliniques laissées en suspens, plutôt que dans celui de reproduire stérilement l'enseignement de Lacan, qui me fit rejoindre l'Association freudienne naissante.

Le chef d'institution, le Père de la Horde et le pacte des fils

Pour Lacan, la place d'exception est occupée par le père de la Horde. Je repense ici à un passage rarement évoqué de Totem et Tabou. Pour expliquer la moralité des êtres humains et l'organisation des premiers des groupes, Freud fait appel dans son mythe à la culpabilité engendrée par le meurtre du père ainsi qu'à une obéissance après coup corrélative de la création d'un Totem ménagé et respecté, autrement dit à la création d'une religion totémique. Mais Freud fait aussi appel à une sorte de prise de conscience des fils. Ceux-ci savaient que s'ils ne renonçaient pas aux femmes désirées, il s'ensuivrait une lutte fratricide de tous contre

23. Je me limite ici à ceux avec lesquels j'avais quelque lien de travail à cette époque.

tous dans laquelle plus d'un et l'organisation elle-même auraient péri. Ne peut-on pas lire dans ce passage l'évocation d'un pacte entre les frères, pacte qui pourrait être la base d'un groupe qui ne serait pas totémico-religieux et où la controverse ne ferait plus l'objet d'un tabou ? Car, dans les groupes organisés autour d'un totem, certains thèmes de réflexion ou de débats y deviennent tabous et d'autres privilégiés, au gré du désir de celui ou ceux qui incarnent la fonction totémique. On y voit aussi fleurir des phénomènes d'exclusion voire d'excommunication. On y observe encore un processus d'identification soit au Père imaginaire de la Horde, soit à celui qui occupe la place de l'exception et le surgissement corrélatif sinon des luttes fratricides cachées, en tout cas d'une profonde surdité aux dires de l'autre, sans oublier les attaques par la stigmatisation diagnostique, arme « médicale » paradoxale dans la bouche ou sous la plume de psychanalystes : celle dont les propos s'avèrent trop dérangeants se verra taxée d'hystérique, tandis que, adressé aux mâles, l'« argument » diagnostique sera le plus souvent la paranoïa ou la rébellion œdipienne tardive. Je n'invente rien ici : on pourra retrouver ce type de fonctionnement dans certains documents ou lettres publiques, notamment à l'époque de la dissolution de l'École freudienne²⁴. Roland Gori, sous le titre « Des disciples sous influence », a consacré quelques pages à analyser cette dérive dans les rapports de Freud avec Fliess et avec les premiers analystes tels que Jung et Ferenczi²⁵.

Le chef, son fantasme et ses symptômes

Enfin, si l'on pense avec Freud et avec Lacan, qu'une analyse terminée ou non terminée, nous restons inévitablement, au moins partiellement, assujettis à notre inconscient, habités par nos symptômes et déterminés par notre fantasme, n'est-il pas souhaitable que les psychanalystes effectivement exceptionnels trouvent sur leur chemin des collègues dont les propos puissent, le cas échéant, contrevioler aux effets négatifs de ces fantasmes et symptômes sur leur pratique ou leurs élaborations théoriques ? On pourrait à titre d'exemple, évoquer ici la difficulté de Freud à reconnaître la faute du père²⁶.

Si le chef pense devoir occuper la place d'exception, on ne voit pas bien comment il pourra prendre en compte ces contradictions. Et s'il est mis à cette place

24. Cf. notamment Cl. Dorgeuil, *La seconde mort de Jacques Lacan. Histoire d'une crise*, Actualité freudienne, 1981.

25. R. Gori, *La preuve par la parole*, Puf, 1996, pp. 75-96.

26. P. De Neuter, « L'hostilité paternelle - Etrange destin d'un concept », op. cit., pp. 77-104.

par ses « disciples » ou « élèves »²⁷, il est peu probable que ces objections et remarques critiques puissent être seulement formulées.

TIERCEITE SYMBOLIGENE, SUBJECTIVANTE ET STRUCTURANTE

J'en reste là en ce qui concerne ce troisième champ d'application du concept de l'exception et je conclus ce paragraphe en disant qu'une fois de plus, je ne vois pas ce qu'ajoute ce signifiant d'exception à ceux de différence, de singularité, de dissymétrie, de prévalence, d'altérité, de disparité, ou de tiercéité symboligène, structurante et subjectivante qui a ma préférence. Qu'est-ce que ce signifiant d'exception apporte de plus, si ce n'est ces connotations d'abus, de hors la loi que ce signifiant exception a acquis dans la langue commune et dans celle des lecteurs de Lacan, pour qui cette place était, il faut le redire, essentiellement une place logique.

Autorité

Enfin, pourquoi ne pas faire simplement usage du signifiant d'« Autorité » puisque, in fine, c'est lui qui est mis le plus souvent en exergue. En effet, lorsqu'il parle du sujet concret qui incarne l'exception, Jean-Pierre Lebrun le décrit souvent comme celui qui dit un non qui ne permet pas la réplique, qui décide, tranche et ne s'autorise que de soi-même²⁸.

On m'objectera sans doute qu'il faut disjoindre l'exception de ses connotations communes et lacaniennes pour lui en donner de nouvelles et faire passer ce signifiant du registre de hors la loi à celui d'une place soumise à la loi²⁹. Mais sommes-nous maîtres des significations des signifiants que nous utilisons ? Sommes-nous maîtres du langage ou au contraire assujettis à celui-ci ? Sommes-nous maître des connotations des signifiants pour ceux qui nous écoutent ou qui nous lisent ? Bref, en pensant cette mutation signifiante possible, n'allons nous pas, à coup sûr, vers l'entretien du malentendu ? Chassons les connotations privilégiées par la langue commune et elles reviennent au grand galop, tout comme le refoulé. Les réactions suscitées par la lettre ouverte des psychanalystes évoquée en introduction le prouvent encore.

27. Appellations dont je redis l'étrangeté pour moi dans la bouche ou sous la plume de psychanalystes

28. J-P. Lebrun, op. cit. p. 238.

29. Ibidem, p. 197.

De quelques racines de cette controverse

Une dernière question, avant de conclure. Pourquoi certains d'entre nous tiennent-ils tellement à ce signifiant et pourquoi d'autres - comme moi - y sont-ils tellement opposés, presque allergiques, certains au point d'avoir décidé de ne pas participer à nos controverses d'aujourd'hui, (délibérément) ? Trop convaincus de ne pas y être entendus, une fois encore ?

Analyse bien ordonnée commençant par soi-même, je me suis interrogé sur cette sensibilité particulière et l'idée s'est imposée à moi qu'il se pourrait bien que ce qui m'émouvait dans ce signifiant, c'était précisément sa connexion avec ce fantasme freudien du père de la Horde. Non pas celui du père mourant sous les coups de ses fils mais celui du père jouissant de toutes ses filles et chassant ses fils en âge de contester sa position d'exception. Cela étant, je pense que si ce signifiant laisse peu d'entre nous - et de nos lecteurs ou auditeurs - indifférents, c'est que ce fantasme est un fantasme assez partagé du côté mâle comme du côté de nos sœurs du sexe que nous, les mâles, n'avons pas. Autrement dit, que l'on s'y accroche ou qu'on le rejette, qu'on s'y attache ou qu'on le « débecte », c'est qu'il évoque en nous un rêve ou cauchemar ou encore un fantasme assez commun.

Lacan a dit que le Père de la Horde et son meurtre était le fantasme de Freud. Je partage tout à fait cette interprétation. Qu'est-ce en effet qu'un mythe ainsi créé, sinon une sorte de rêve, une espèce de mise en scène d'un fantasme inconscient ?³⁰ Mais je pense qu'il faut élargir cette assertion à tout mâle se situant du côté masculin des mathèmes de la sexualité que nous convoquons depuis tout à l'heure. Lequel d'entre nous, ayant poussé son analyse suffisamment loin, peut se dire vierge de ce fantasme de posséder toutes les femmes et d'être obéi sans discussion par ses fils et ses filles ? Quant aux femmes, ayant poussé leur analyse suffisamment loin, laquelle peut soutenir que ce fantasme de séduire et d'être possédée par un Père jouisseur tout puissant lui est tout à fait étranger ?

Dans son séminaire sur l'éthique de la psychanalyse, Lacan qualifie de « rêve bourgeois » la possession de toutes les femmes pour un homme et celle de l'homme idéal pour une femme. « Et, ajoutait-il, il n'y aucune raison que nous nous fassions les garants de cette rêverie »³¹. Mais pourquoi qualifie-t-il ce rêve de « bourgeois » ? Comme si notre clinique, l'anthropologie et la psychosociologie ne nous donnaient pas à penser qu'il s'agit là d'une rêverie des plus répandues.

30. P. De Neuter, Y a-t-il un bon usage du mythe ? – Cé un buon uso del mito ? In Fondation européenne pour la psychanalyse (ed) *Psychanalyse et Culture Aujourd'hui* 2003, pp. 315-319 – *Psicanalisi e Cultura Oggi*, pp. 143-148.

31. J. Lacan, *Séminaire VII «L'éthique de la psychanalyse*, leçon du 29 juin 1960, Edition Ali, p. 493.

Par ailleurs, qui, dans cette Association, n'a jamais rêvé que les autres lui obéissent sans critique ou contestation, ou encore que son savoir, ses avis, ses opinions soient considérés comme non discutables et ne rencontrent, par conséquent, que l'acquiescement de tous et de toutes ? J'avoue pour ma part qu'il m'arrive de penser que ce serait drôlement agréable. Par contre je suis sûr que cela ne m'aurait pas aidé à penser juste ni à agir judicieusement.

Mais pourquoi donc regretter le temps où la place de pouvoir occupée par la naissance donnait tout pouvoir et toute autorité même aux ignorants, aux incompetents et aux pervers ? Faut-il regretter que le père, le chef et le psychanalyste aient à conquérir leur « autorité » ? Qu'ils aient à faire preuve de leur savoir, de leur compétence et d'un rapport pas trop boiteux aux Lois fondamentales de notre humanité ? Poser la question est pour moi y répondre.

Pourquoi d'aussi vives réactions, positives ou négatives ?

Reste à comprendre ce qui fait que l'on réagisse aussi différemment par rapport à ce fantasme ? Les uns en en rejetant vivement la réalisation, voire la seule évocation, les autres en laissant sourdre ce rêve, dans les interstices de leurs théorisations. Sans doute faut-il y voir un effet des désirs des grands Autres qui entourèrent le berceau de chacun et chacune et encore des événements qui les ravirent ou les angoissèrent en ces temps où ils se penchèrent sur leur petit *infans* ou bien avant parfois. Autrement dit, il faut sans doute y voir l'effet de ce que l'on appelle parfois les historioles de chacun et chacune avec un mépris que je trouve pour le moins inadéquat.

Ainsi, il n'est pas étonnant qu'un sujet dont les premières années de la vie furent bercées non seulement par les « chansons douces que lui murmurait sa maman » mais aussi par le bruit des bombardements ou celui des bottes des soldats d'un Führer qui se prenait et était pris par une bonne partie de ses compatriotes pour l'Exception, réagisse d'une façon disproportionnée lorsqu'il entend qu'est promu un signifiant qui pourrait être utilisé pour justifier les abus de ce Führer.

Cela n'étonnera personne non plus que tel autre qui subit un endoctrinement religieux aliénant, se retrouve très mal à l'aise dans un groupe analytique à tendance totémico-religieuse.

Enfin, on comprendra aisément que la fille d'une victime d'un bourreau de Pinochet réagisse très mal à tout usage de signifiant qui pourrait servir à cautionner les agissements de cet autre occupant de la place de l'Exception. Bien plus, que celui-ci ait agi avec la bénédiction d'une certaine Eglise ne la réconciliera probablement pas avec un groupe à tendance ecclésiale.

Mais il est vrai que les choses ne sont pas toujours aussi simples. Ainsi, on sait

qu'il arrive aussi que certains répètent à leur tour sur d'autres ce qu'ils ont subi eux-mêmes : endoctrinement religieux ou contrainte sadique. Il arrive même que des femmes tombent passionnément amoureuses de Maîtres en religion qui leur rappelle ceux qui les aliénèrent enfant tandis que d'autres succombent à la fascination amoureuse pour leurs tortionnaires d'hier, ce qui fut magistralement porté à l'écran dans « Portier de nuit ». Plus ordinairement, cependant, c'est des fils des tortionnaires que les femmes tombent amoureuses suscitant la plus grande des incompréhensions de la part de leurs proches. Servitudes volontaires, compulsion à la répétition, masochisme et identification à l'agresseur sont autant de mécanismes que l'on peut convoquer pour tenter de comprendre l'incompréhensible.

Peut-être donc qu'il ne s'agit pas seulement dans cette controverse d'une simple question de mot mais aussi de ce que ce mot véhicule de notre passé, de nos cauchemars d'aujourd'hui ou de nos rêves pour demain. Et si l'on croit avec Lacan au pouvoir des signifiants, il se pourrait bien que le fonctionnement de nos institutions – à commencer par celle qui nous associe – se trouve influencé par le choix que nous faisons de tel ou tel signifiant dans l'élaboration de nos théories ou dans nos simples discussions.

N'avons-nous donc pas tout intérêt à éviter de recourir à un concept qui est à la fois si négativement connoté, si chargé sur le plan fantasmatique, dans notre langue française et si équivoque dans notre langue lacanienne et qui, de ce fait, induit une compréhension erronée de ce que nous voudrions faire passer sur le père et sur la, bien complexe, question de l'autorité aujourd'hui ? Et cela alors que tant d'autres sont disponibles comme nous l'avons déjà fait remarquer³².

AVANT DE CONCLURE

Cela étant, je voudrais redire avant de conclure, que ces réflexions critiques à propos de l'usage du signifiant d'exception pour désigner la place à occuper et une fonction à assumer – dans notre culture - par un père, un psychanalyste ou un chef, chacun de façon spécifique n'implique pas un désaccord sur de nombreuses thèses exposées par Jean-Pierre Lebrun dans « La perversion ordinaire ». En effet, je partage avec lui la conviction que cette place de Tiers est indispensable afin que le père, le psychanalyste et le chef soient en mesure de proposer de façon efficace une renonciation à la jouissance totale, renonciation nécessaire à l'accession du sujet au registre du désir en ce qui concerne le père et le psychanalyste et nécessaire au bon fonctionnement de la cité et des groupes en ce qui concerne le chef. Et

32. Différence, asymétrie et dissymétrie, altérité, non parité et disparité. Et ceux-ci encore : Autre comme lieu de la loi, Tiers symboligène, structurant et subjectivant et Autrui que j'écrirais avec majuscule pour en indiquer la dissymétrie et la non-parité.

je serais d'autant plus d'accord avec lui qu'il dira avec moins d'ambiguïté que cette place tierce n'est pas une place hors la Loi et hors castration symbolique. D'autant plus d'accord avec lui qu'il précisera que c'est aussi parce que le père, le chef et le psychanalyste s'excepteront de la tendance commune à méconnaître la nécessité de renoncer à la satisfaction sans limites de leurs pulsions et désir, que la transmission de la nécessaire entame de la jouissance sans limite sera possible. D'autant plus d'accord avec lui, qu'il affirmera plus clairement que c'est aussi et surtout en témoignant par leur vie elle-même des avantages de cet acquiescement à la Loi et de cette « assumption » de la castration symbolique que cette transmission aura effectivement lieu. Et enfin, je serai d'autant plus d'accord avec lui qu'il soulignera aussi les aspects positifs de l'actuelle mutation anthropologique. S'ils avaient vécu aux siècles passés, un certain nombre de nos contemporains se seraient enfoncés dans l'inhibition, le refoulement et la névrose ou dans les autres conséquences subjectives négatives du patriarcat et de ses multiples dérives.